

Rapport d'activité 2017



**Le réseau des professionnels
de la haie,
de l'arbre champêtre
et des agroforesteries**

Rapport d'activité

2017

Edito



S'il est une phrase qui ne change pas dans nos statuts, c'est bien la première : «L'association réunit et représente les personnes physiques et morales œuvrant en faveur des arbres et des haies champêtres, et de l'agroforesterie sous toutes ses formes». Agir pour la haie et l'arbre champêtre, c'est le ciment de notre réseau.

Vos activités, chers membres et partenaires, prouvent leur utilité au quotidien au pied de la haie et remplissent une mission plus large relevant de l'intérêt général car elles font le lien entre les transitions écologique et énergétique, en renforçant la fonctionnalité de nos territoires et la qualité de nos paysages.

Vos actions au plus près du terrain donnent toute sa crédibilité à l'Afac-Agroforesteries, dont la mission première de tête de réseau, est d'être à votre écoute et de relayer vos réalisations et vos préoccupations auprès des ministères et des décideurs. Ce rôle de porte-parole et de courroie de transmission du bas vers le haut et du haut vers le bas est fondamental. Après dix années de fonctionnement, célébrées en juin dans le Saumurois, nous gagnons en reconnaissance et en légitimité. Nous pouvons être fiers de la place que nous occupons aujourd'hui à l'échelle nationale : il nous faudra continuer d'affirmer notre présence comme nous avons pu le faire au cours de cette année 2017 (avec les ministères de l'agriculture et de l'environnement, avec l'Agence française pour la biodiversité, avec le monde de la recherche et de l'enseignement, ...).

Le rapport d'activité vous donnera un panorama complet de l'année écoulée. Quelques actions sont à saluer car elles reflètent bien la dynamique de notre association :

- en 2017, nos moyens humains ont augmenté avec l'arrivée de Baptiste Sanson aux côtés de Paule Pointereau et avec le salariat de Marie-Hélène Berthoud.
- cet apport de forces vives a permis de démarrer de nouveaux projets comme la préparation des sixièmes *Rencontres nationales arbres et haies champêtres* sur le thème « Ressources en eau, ressources bocagères », la coordination d'une réponse à l'appel à projet Casdar (projet RESP'HAIES), tout en maintenant le développement d'actions essentielles pour l'avenir de l'arbre champêtre comme la création d'un label « bois bocager géré durablement », le développement des filières de production d'arbres et d'arbustes labellisés Végétal local, etc.

Tous ces projets ne pourraient pas être portés par l'Afac-Agroforesteries sans le soutien constant et vraiment indispensable de notre partenaire et mécène, la Fondation Yves Rocher – Institut de France, qui se tient à nos côtés depuis 2008 et grâce à qui nous aurons planté 3 millions d'arbres au printemps 2018. Nous lui adressons nos plus chaleureux remerciements et nous avons la grande joie de vous annoncer que ce partenariat va se poursuivre dans le cadre d'un nouveau programme qui nous mènera jusqu'en 2021 avec l'objectif d'atteindre les 5 millions d'arbres.

Nous remercions aussi la Fondation Charles Léopold Mayer pour le Progrès de l'Homme (FPH), qui nous a apporté en 2017 un soutien précieux en accueillant gracieusement notre séminaire stratégique annuel à Villarceaux et qui nous met à disposition un bureau dans ses locaux parisiens. Les liens avec la FPH vont se renforcer encore puisqu'une convention de partenariat va être signée jusqu'en 2020.

Enfin, l'Afac-Agroforesteries ne serait rien sans l'investissement de ses administrateurs et de tous ses membres, merci à vous tous pour votre implication indispensable.

En 2018, au delà du programme d'actions évoqué précédemment, l'Afac-Agroforesteries portera une attention particulière à l'émergence d'antennes régionales. Nous avons aussi pour objectif de mieux formaliser notre projet associatif pour reprendre et actualiser les valeurs de la charte de l'association en fixant le cap pour les 10 prochaines années.

Le réseau Afac-Agroforesteries est riche de sa diversité et fort de sa solidarité. La reconnaissance obtenue se doit d'être à la hauteur du travail accompli. Nous sommes de ceux qui agissent car conserver, gérer, planter se fait sur le terrain. Alors, continuons !

Pour l'Afac-Agroforesteries,
Françoise Sire, présidente

Sommaire

Porter un programme national de plantation	6
Plantons ! avec la Fondation Yves Rocher - Institut de France	6
La tournée des animations-plantations - saison 2016-2017	10
Développer de nouvelles filières de qualité	12
La filière arbres et arbustes labellisés «Végétal local»	12
La certification «bois bocager géré durablement»	14
Initier des projets en recherche et développement	16
Le CASDAR RESP'HAIES	16
Accompagner les politiques de l'arbre « hors-forêt »	17
Le plan de développement pour l'agroforesterie	17
L'agrément BCAE7	18
Promouvoir les systèmes agroforestiers et ses professionnels	20
Auprès des institutionnels	20
Auprès du grand public	21
Animer et renforcer un réseau professionnel	22
Qui sont les adhérents de l'Afac-Agroforesteries ?	22
L'Afac-Agroforesteries au service des adhérents	24
Le référentiel national sur la typologie des haies	26
Journée de formation technique de l'Afac-Agroforesteries	28
Les 6 ^{èmes} Rencontres nationales arbres et haies champêtres	29
Fonctionnement de l'association	30
Les instances de l'Afac-Agroforesteries	30
L'équipe salariée	33

Plantons ! avec **la Fondation Yves Rocher - Institut de France**



6

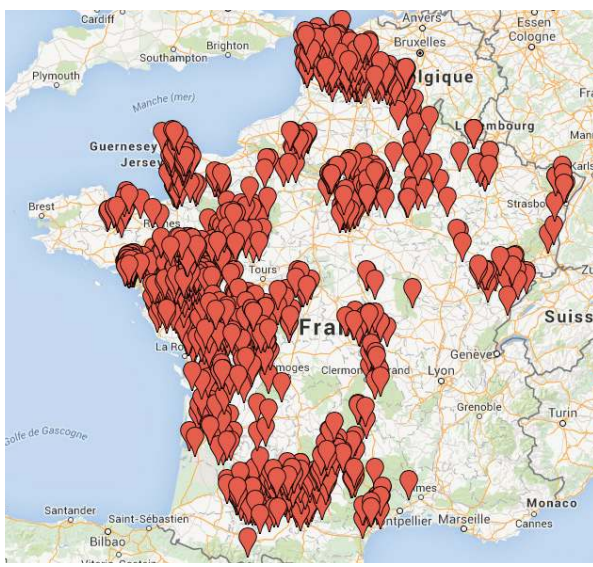
Rémy, planteur de la Mission Haies Auvergne (earl cabrettes Drome, à la Motte de Galaure). Projet de plantation en agroforesterie intraparcellaire avec arbustes fourragers

Le partenariat mis en place par la Fondation Yves Rocher et l'Afac-Agroforesteries sous la forme du programme « **Plantons 3 millions d'arbres en France** » a fait ses preuves depuis sa création en 2010. En avril 2018, nous atteindrons les 3 millions d'arbres plantés. L'Afac-Agroforesteries est très fière du travail accompli, et les opérateurs investis dans le programme, attestent d'une fidélité et d'un attachement certain au programme. Aujourd'hui, ce réseau d'opérateurs est solide et reconnu pour ses opérations de plantation soutenues par la Fondation. Novateur et attentif aux besoins et avancées du terrain, ce programme a évolué chaque année en intégrant de nouvelles problématiques, comme celle de la qualité des plants avec *Végétal local*.

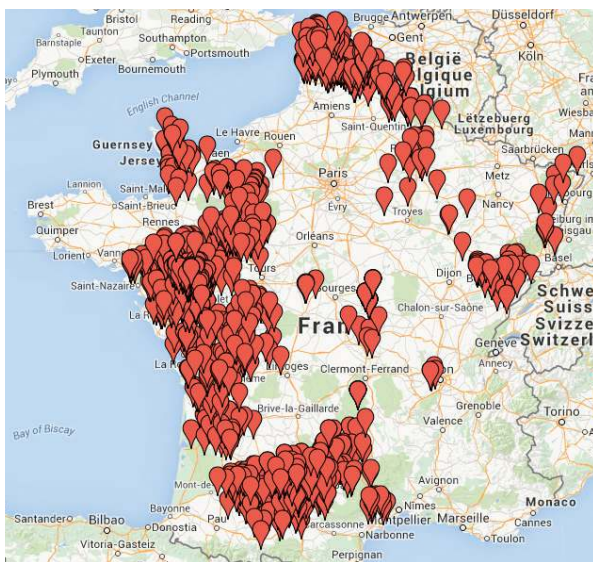
Les opérateurs du programme sont de plus en plus nombreux à intégrer le programme «Plantons 3 millions d'arbres en France». En effet, le nombre d'opérateurs engagés dans le programme a plus que doublé, puisque nous sommes passés de **30 opérateurs** en 2010, à **63 opérateurs** pour la saison 2016-2017. Leurs demandes en arbres est également supérieure que ce l'on peut soutenir. Pour répondre à la demande croissante d'arbres, la Fondation Yves Rocher a choisi de soutenir **200 000 arbres supplémentaires** qui seront attribués aux opérateurs engagés sur la saison 2017-2018. Ce dispositif joue un véritable rôle d'incubateur pour des structures émergentes qui souhaitent réaliser une première campagne de plantation sur leur territoire.



Cartes des 1 303 sites de plantation 2016-2017



Cartes des 1 364 sites de plantation 2015-2016



Cartes des 1 293 sites de plantation 2014-2015



63 opérateurs

1 303 planteurs associés



424 942 arbres plantés



86 734 arbres plantés
labellisés «Végétal local»

Chaque saison, 400 000 arbres sont plantés sur près de 1 300 sites différents dans la France entière. Une **carte en ligne** est éditée chaque année et permet de cartographier chacune des **plantations réalisées** dans le cadre de ce programme. Pour chaque signet, sont renseignés la situation géographique, le nom de l'opérateur ayant réalisé la plantation, le nombre d'arbres plantés (dont ceux en «Végétal local»), le type de plantation, le type de propriétaire de la plantation et sa motivation à planter ainsi que la nature du paillage et les protections utilisées (cf : légende de la carte ci-contre). Elles constituent une **photographie nationale** des arbres hors-forêt plantés par an. Cette base de donnée est unique en France.

Au total, 1303 planteurs ont été mobilisés par les 63 opérateurs du programme. Cela correspond aux 1 303 sites de plantation. Ces planteurs peuvent être des **agriculteurs (50%)**, des **particuliers (30%)**, des **associations (5%)**, des **collectivités (10%)** ou encore d'autres acteurs comme des coopératives viticoles, des entreprises ou des écoles. Motivés et engagés pour réintroduire l'arbre champêtre sur leur exploitation, leur parcelle privée ou communale, ces acteurs sont à valoriser pour montrer la dimension humaine de l'acte de planter et l'envergure du **réseau tissé** via ce programme de plantation.

un partenariat vivant comme grandissent les arbres

L'histoire du programme Plantons pour la Planète - France
2010-2020

* Cette frise retrace sous une forme dessinée l'histoire du partenariat entre la Fondation Yves Rocher et l'Afac-Agroforesteries. Elle a été présentée à la Fondation Yves Rocher le 17 juillet 2017 à Cap Rocher et offre une vision à la fois rétrospective et prospective du partenariat initié il y a maintenant 7 ans.

Histoire de la Fondation Yves Rocher

2007 est l'année du lancement de l'opération "Plantons pour la Planète" : Jacques Rocher s'engage à planter 1 million d'arbres avec le soutien des clientes de la Marque après sa rencontre avec Wangari Maathai, 1ère femme africaine à recevoir le Prix Nobel de la Paix et marraine de la campagne «Plantons pour la Planète» menée par le programme des Nations Unies pour l'Environnement. » Pour son programme Plantons pour la Planète France, la Fondation Yves Rocher a choisi de soutenir la plantation d'arbres « hors-forêt » (arbres et haies champêtres) en développant un partenariat avec l'Afac-Agroforesteries. C'est une spécificité du programme Plantons pour la Planète France.

Histoire de l'Afac-Agroforesteries

2007, c'est aussi la date de la création de l'Afac-Agroforesteries. Il faut rappeler qu'en créant un réseau national dédié à la thématique de l'arbre, de la haie champêtre et de l'agroforesterie, on était sur un sujet neuf ou tout était à faire.

Notre histoire commune

La Fondation Yves Rocher est à nos côtés presque depuis la création de l'Afac-Agroforesteries (le premier contact remontant à 2008 avec le Prix Terre de Femmes). Nous avons donc grandi ensemble. Avec le temps, le partenariat s'est transformé, il a gagné en profondeur et en complexité pour intégrer de nouveaux défis. Pour l'Afac-Agroforesteries, l'engagement de la Fondation Yves Rocher à ses côtés et dans la durée a été décisif : sans ce soutien, l'Afac-Agroforesteries n'existerait peut être plus ou n'en serait pas là aujourd'hui.

PASSION POUR L'ARBRE

ENGAGEMENT POUR LA BIODIVERSITÉ

2010
Depuis le départ, l'acte fondamental - à la fois concret et symbolique - est toujours le même : planter. Le soutien à la plantation est l'ADN de base du partenariat, qui n'a jamais été remis en cause. La plantation d'arbres et de haies champêtres est une des raisons d'être des structures du réseau Afac-Agroforesteries : d'où le nom de réseau des « planteurs ».

PLANTONS ! 2010

2010-2011
Très vite, parce que la Fondation Yves Rocher et l'Afac-Agroforesteries partagent la même exigence de qualité, est apparu le besoin d'avoir une réflexion sur la qualité technique des plantations (paillage, etc).

EXIGENCE DE QUALITÉ

Améliorer les techniques plantations

2011-2012
Il n'y a pas que les planteurs-professionnels de l'Afac-Agroforesteries qui plantent mais aussi les partenaires des magasins Yves Rocher et de Rennes, les salariés de CAP Rocher et de Rennes, les enfants, les citoyens lors des animations-plantations créées en 2011. Ce sont des occasions uniques pour développer le lien sensible à l'arbre et pour tisser une amitié au sein de cette communauté de planteurs. Et pour transmettre l'amour de la haie au grand public et aux jeunes générations !

TRANSMISSION

Sensibiliser par les animations-plantation

2012-2013
Puis nous avons mis en place des journées de formation destinées à constituer et former cette communauté de planteurs pour se forger une culture commune de l'arbre.

CULTURE COMMUNE DE L'ARBRE

Constituer et former une communauté de planteurs

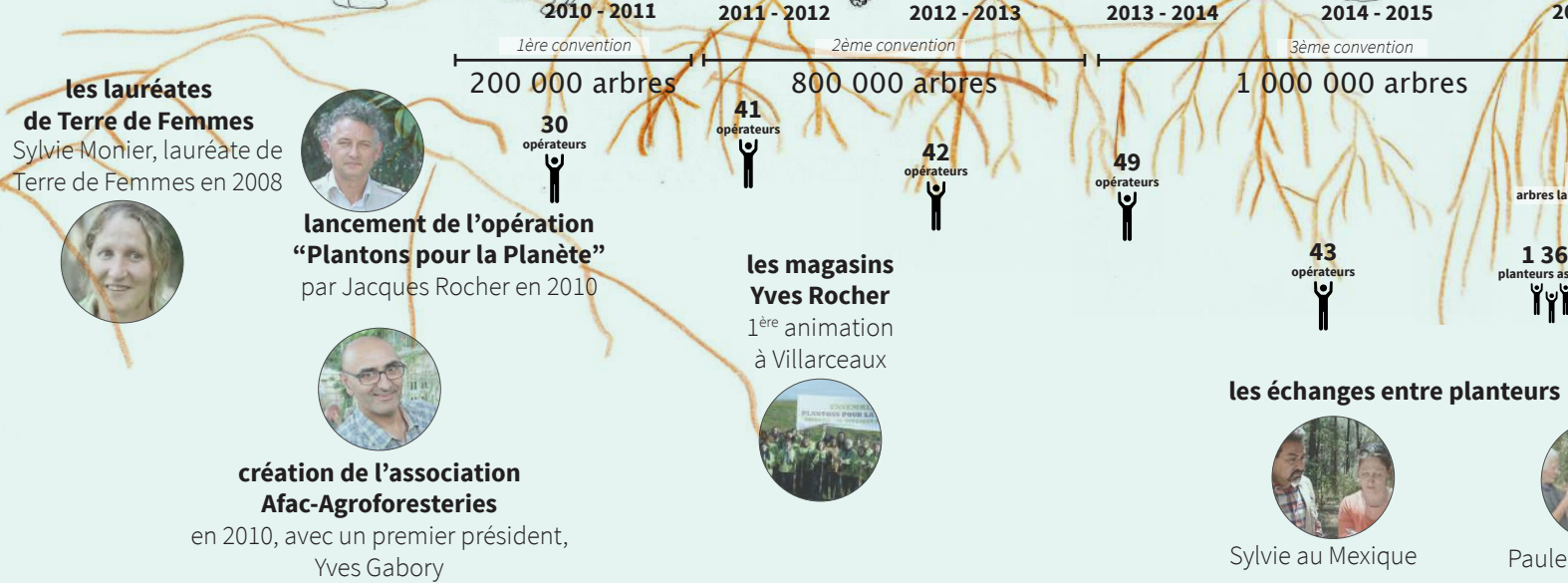
2013-2014
Cette communauté de planteur a étendu sa réflexion sur l'exigence de qualité technique des plantations en l'accompagnant d'une réflexion sur la qualité des plants utilisés et donc sur leur origine génétique. La filière de production d'arbres et d'arbustes labellisés Végétal local se lance dans les territoires avec comme enjeu une meilleure résilience face aux changements climatiques. C'est aussi un engagement fort et novateur en faveur de la sauvegarde de la biodiversité. Par ailleurs, on peut voir dans ces filières un gage d'autonomie et de résilience des territoires (que ce passerait-il si demain une crise quelconque bloque la fourniture de plants depuis des pays étrangers ? Dans un cas pareil, il est précieux de pouvoir compter sur des pépinières territoriales, capables de fournir des plants à partir de graines récoltées dans un rayon géographique proche).

RÉSILIENCE

Quelle origine génétique des plants ? Végétal local !

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Aide communale de récolte de graines Végétal local



Rapport d'activité 2017
Yves Gabory raconte la naissance de l'Afac-Agroforesteries lors de la fête anniversaire organisée dans le Saumurois pour les dix ans de l'association : « On a été des défricheurs, on ne savait pas où on allait mais on en avait envie. C'était un peu le début d'une aventure. Car il y avait plein de structures avec des enjeux différents. Toutes les histoires locales ont été mises de côté pour travailler ensemble, ça nous a donné du courage. Aujourd'hui on peut être sacrément fier d'avoir autant de membres dix ans après. C'est fantastique et sent qu'on est porté par un second souffle salvateur. »

14-2015
de la journée d'échanges sur d'origine locale à Versailles, Rocher a été témoin de la belle communauté, celle des avez choisi de soutenir avec aidant la filière amont avec apporté aux plants labellisés t gagné, grâce à ce soutien : 15-2016, 86.734 plants pour hui ce sont 162.000 plants qui sont demandés. Cela a stimuler le développement de production d'arbres et végétal local (du récolteur, au)

APPRENTISSAGE TERRITORIAL

er une communauté planteurs de végétal local

2015-2016

Enfin, le partenariat a aussi eu des conséquences très positives en terme d'amélioration de la connaissance de « l'arbre hors forêt » par le biais des rapports de plantation produits annuellement. Les données rassemblées et capitalisées dans ces rapports constituent la base d'un observatoire national des plantations de l'arbre champêtre sans équivalent à ce jour de part la taille de l'échantillon qui sert à élaborer cette base de donnée.

AMÉLIORER LA CONNAISSANCE

Capitaliser au cours des campagnes - observatoire national des plantations

Communiquer sur un partenariat arrivé à maturité

Le partenariat entre la Fondation Yves Rocher et l'Afac-Agroforesteries a fait ses preuves : après 8 ans de travail en commun, le bilan des 3 millions d'arbres plantés est très honorable et constitue un socle sur lequel communiquer. Le réseau Afac-Agroforesteries est aujourd'hui solide, reconnu, fort d'un grand nombre d'adhérents, très démocratique, a une santé financière solide et une stabilité dans ses instances dirigeantes. Il s'est doté des outils de communication institutionnels classiques (site internet, plaquette, page facebook, lettres d'information). Côté Afac-Agroforesteries il y a une grande fierté du travail accompli dans le cadre de ce partenariat, et les opérateurs investis dans le programme font part d'une fidélité et d'un attachement au programme.

EXEMPLARITÉ

Communiquer sur les 3 millions d'arbres !

Gérer durablement ce qui a été planté

De même qu'est en bonne voie de structuration une filière amont (végétal local, qu'il faut continuer d'appuyer), des nouveaux défis importants émergent au niveau des filières à l'aval du fait de la mobilisation de la biomasse issue du bocage comme substitution aux énergies fossiles (dans le cadre des engagements de la France sur le changement climatique).

Les arbres plantés en 2010, auront 10 ans en 2020. Se pose la question de leur entretien, de leur gestion et de leur valorisation. Pour cela une réponse ayant fait ses preuves consiste à développer des filières territoriales de production de plaquettes, dont la durabilité reposera sur l'adoption d'une certification « bois agroforestier géré durablement ». Ces filières sont une opportunité de création d'emplois non délocalisables, et représentent un fort enjeu de développement économique local.

Les engagements de la France pour le climat la France s'est engagée dans une politique de transition énergétique qui impliquera une mobilisation accrue de la biomasse : le bocage devient un enjeu fort. Le rôle de l'agroforesterie dans l'atténuation et l'adaptation face au changement climatique est aujourd'hui bien établi scientifiquement et ces techniques vont occuper une place de plus en plus prépondérante dans le cadre des stratégies d'adaptation de l'agriculture au changement climatique.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Gérer durablement ce qui a été planté

Continuer à planter

Parce que la pression de prélèvement sur le bocage augmente, il faut continuer à soutenir la plantation. Il est essentiel de maintenir ce socle fondamental du partenariat.

2020

Un partenariat vivant

Depuis 2010 nous avons mis en place et nous continuons de développer un partenariat vivant : Le partenariat est vivant parce qu'il porte sur un objet vivant « l'arbre » qui se développe et ne cesse croître. Tout au long de cette croissance des arbres, des nouveaux défis se posent. Et notre partenariat contribue à répondre à ces nouveaux défis.

Le partenariat est vivant parce que le partenaire, en l'occurrence l'Afac-Agroforesteries, était une structure très récente en 2010 (à peine deux ans d'existence puisque la création de l'Afac-Agroforesteries date de septembre 2007). Et vous nous avez fait grandir et progresser.

Le partenariat est vivant parce que vous avez suivi, cru et porté les différentes initiatives du réseau Afac-Agroforesteries.

Le partenariat est vivant car il porte sur une thématique nouvelle et en plein essor : l'arbre et la haie champêtre (à titre d'illustration, la France n'est dotée d'un plan de développement de l'agroforesterie que depuis décembre 2014, alors que le partenariat remonte à 2010).

POUR LE VIVANT

2015 - 2016 2016 - 2017 2017 - 2018 2018 - 2019 2019 - 2020 2020...

4^{ème} convention 5^{ème} convention

1 000 000 arbres

50 699 arbres labellisés «Végétal local»

86 734 arbres labellisés «Végétal local»

67 opérateurs

4 sociés

59 opérateurs

63 opérateurs

1 303 planteurs associés

Françoise au Portugal

en Hollande

Françoise Sire, présidente de l'Afac-Agroforesteries, revient sur la création de l'association à l'occasion des 10 ans : « On a créé l'Afac-Agroforesteries parce que l'avenir de l'arbre sur nos territoires ne se joue pas strictement aux limites de nos territoires mais dépend aussi des politiques nationales et européennes. L'arbre champêtre n'avait pas jusque là de porte-parole au niveau national. Qui parlait alors de l'arbre « hors-forêt » ? Les agriculteurs, les associations de protection de la nature et de l'environnement et les chasseurs (mais timidement). L'Afac-Agroforesteries est née de la motivation de doter la haie d'un porte-parole. L'Afac-Agroforesteries initie un double mouvement ascendant - et descendant, pour rapporter les messages vers l'échelon national - et descendant, pour rapporter les messages vers les territoires. Membres fondateurs, on est fier d'avoir osé. Nous sommes issus du territoire. »

Capitalisation des données - vers un observatoire national des plantations

La tournée des **animations-plantations** - saison 2016-2017

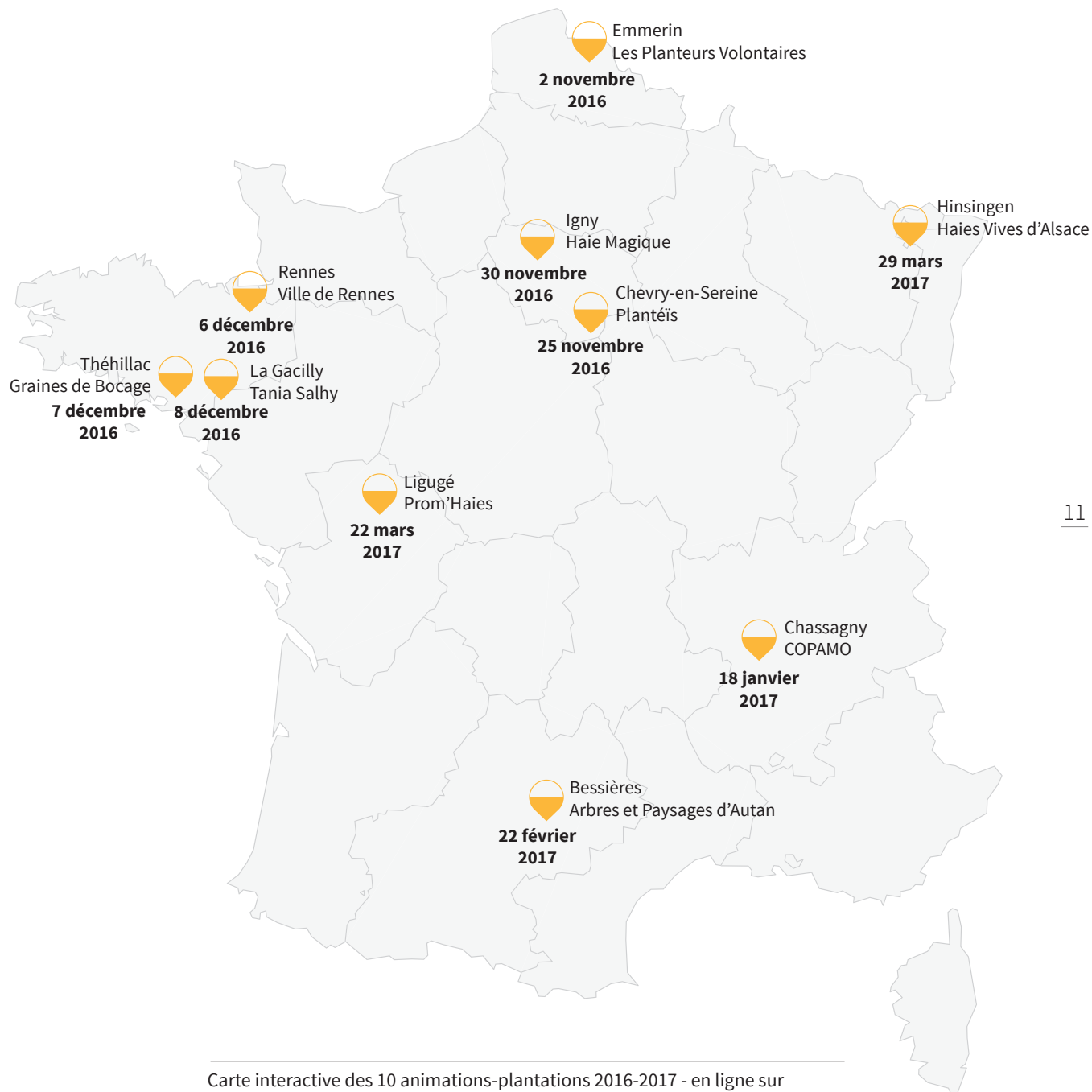
Comme chaque année, l'Afac-Agroforesteries et la Fondation Yves Rocher mènent la tournée des animations de plantation d'arbres champêtres dans **toute la France**. Cette tournée accompagne le programme « Plantons 3 millions d'arbres en France ». Dix animations ont eu lieu sur la saison 2016-2017 avec les opérateurs membres de l'Afac-Agroforesteries. Près de 4 000 arbres ont été plantés lors de ces événements qui ont réunis près de **500 personnes**. Ce sont des moments essentiels pour sensibiliser au rôle fondamental de l'arbre champêtre et de la haie dans les territoires ruraux. Cela permet d'échanger concrètement sur l'action de planter, sur la multifonctionnalité du bocage (rôle pour l'écosystème et la biodiversité, pour l'agriculture, pour le paysage, ...) et sur l'importance de le conserver, de le valoriser et de l'entretenir durablement.

- 1. Emmerin** - Les Planteurs Volontaires
Plantation d'une haie le long d'un chemin rural avec des plants issus d'une pépinière citoyenne
- 2. Chevry-en-Sereine** - Plantéïs
Plantation d'une haie champêtre en bordure d'un champ
- 3. Igny** - Haie Magique
Création d'un sentier gourmand
- 4. Rennes** - Ville de Rennes
Plantations accompagnant le nouveau métro rennais
- 5. Théhillac** - Graines de Bocage
De la graine à l'arbre labellisé «Végétal local»
- 6. La Gacilly** - Tania Salhy
Plantation d'une première haie à la Gacilly
- 7. Chassagny** - COPAMO
Plantation d'une haie champêtre
- 8. Bessières** - Arbres et Paysages d'Autan
Une haie refuge pour les tortues
- 9. Ligugé** - Prom'Haies en Nouvelle-Aquitaine
Greffage de variétés de pommiers et poiriers locales
- 10. Hinsingen** - Haies Vives d'Alsace
Plantation d'une haie champêtre au bord de la Rose

10

Les volontaires de la plantation à Chevry-en-Sereine, le 25 novembre 2016





Carte interactive des 10 animations-plantations 2016-2017 - en ligne sur www.afac-agroforesteries.fr

La filière arbres et arbustes labellisés « Végétal local »

2017 aura été une année charnière pour la marque *végétal local**. En effet, depuis le 1er juin 2017, c'est l'**Agence française pour la biodiversité (AFB)**, qui en est devenue propriétaire du fait de l'évolution de la législation et de l'intégration des activités de la Fédération des Conservatoires Botaniques Nationaux (FCBN) à l'AFB.

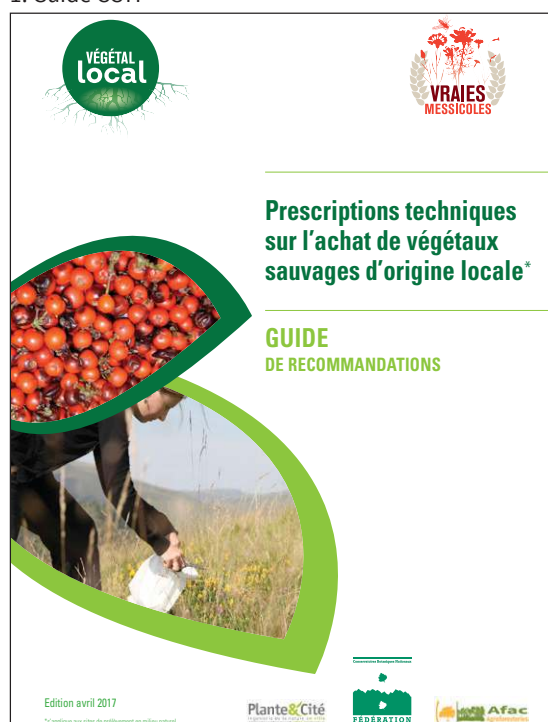
Ce **transfert de propriété** signe une nouvelle phase de son développement et va en conforter la dynamique à la fois en termes de portage politique et de moyens financiers dédiés. Ce transfert a aussi des conséquences importantes sur le plan juridique (le règlement d'usage de la marque va être redéposé à l'INPI après avoir été modifié, la gouvernance de la marque connaît aussi des évolutions) et sur les modalités de contractualisation entre l'AFB et les partenaires historiques associés au projet. L'accompagnement de ces évolutions a particulièrement mobilisé le groupe opérationnel de la marque au cours du deuxième semestre 2017.

En 2017, la croissance du nombre de bénéficiaires de la marque s'est poursuivie : ainsi ce sont aujourd'hui **48 collecteurs, semenciers et pépiniéristes** qui utilisent la marque pour commercialiser leurs semences, plants et plantes, dont **35 en filière ligneuse**. Un rapport d'activité 2017 est disponible sur le site de la FCBN. Du côté des réalisations on pourra souligner notamment la publication en avril 2017 d'un **guide CCTP¹** fournissant des recommandations et propositions de rédaction pour l'intégration des

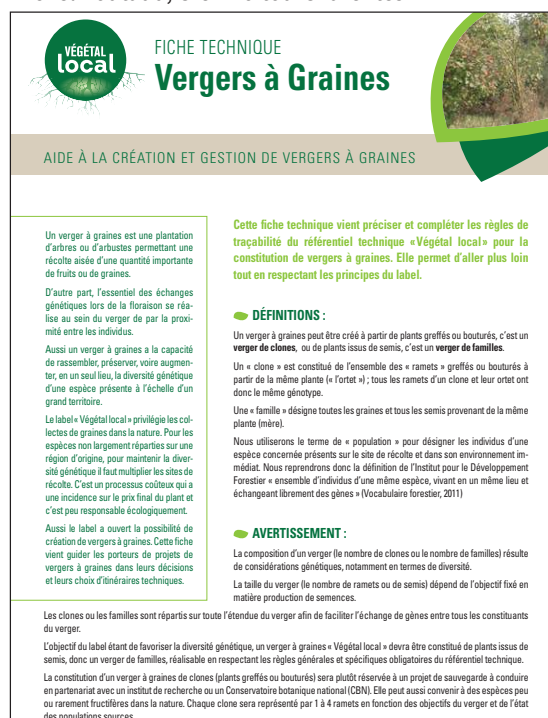
*La marque « Végétal local », qui vise à garantir l'origine locale d'une plante sauvage sur le marché a été créée en 2015 à l'initiative de la Fédération des Conservatoires botaniques nationaux, de l'Association Française Arbres Champêtres et Agroforesteries et de l'association Plante & Cité ; c'est la FCBN qui avait déposé les marques à l'INPI en 2015.

**Le Cren Poitou-Charentes participe au comité de marque et au groupe opérationnel au titre de l'afac-Agroforesteries.

1. Guide CCTP



2. Fiche technique «Vergers à Graines», rédigée par Michel Boutaud, Cren Poitou-Charentes**





AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT



Plante&Cité
Ingénierie de la nature en ville
Center for landscape and urban horticulture

critères des marques dans les **marchés publics**, de l'élaboration d'une nouvelle plaquette de présentation de la marque ou encore de l'édition en mai 2017 de **deux fiches techniques** sur la constitution de vergers à graines² et de parcs à boutures.

En complément de son investissement au sein du groupe opérationnel, l'Afac-Agroforesteries a également mené des actions en propres dans le but d'appuyer le développement des filières d'arbres et d'arbustes labellisés Végétal local.

Une **première réunion** sur l'organisation des **collecteurs** s'est tenue le 3 mai à Poitiers, à l'initiative de l'Afac-Agroforesteries. S'appuyant sur les résultats d'un questionnaire «qu'est-ce que vous attendez de la structuration d'un collectif à l'échelle nationale» diffusé en amont, cette réunion a permis d'établir une feuille de route qui sera mise en œuvre en 2018.

En 2017, un travail très prometteur a été mené en régions Centre Val de Loire et Pays de la Loire pour développer une **base de données nationale** de gestion des lots de **graines et de plants**. Cet outil serait mis à disposition de tous les collecteurs afin d'assurer un approvisionnement régulier et réparti de la ressource.

Enfin, l'essor de ces filières a été soutenu par le levier important que constitue **l'aide aux plants labellisés³** attribuée dans le cadre du programme Plantons pour la planète – France, soutenu par la **Fondation Yves Rocher** – Institut de France. Le nombre de plants bénéficiant de ce soutien est en constante progression comme le présente le schéma ci-dessous. Surtout, cette dynamique devrait connaître une très nette progression dans les trois prochaines années puisqu'il est prévu de planter au total **1 million de plants labellisés** Végétal local, avec une aide par plant bonifiée, dans le nouveau programme Plantons pour la Planète – France prévu pour la période 2017-2021.

3. Résultat de trois saisons de plantation d'arbres et d'arbustes labellisés «Végétal local» dans le programme «Plantons 1 million d'arbres en France»



2015-2016



50 699

arbres et arbustes labellisés «Végétal local» ont été plantés sur la saison 2015-2016

2016-2017



86 734

arbres et arbustes labellisés «Végétal local» ont été plantés sur la saison 2016-2017

2017-2018



62 567

arbres et arbustes labellisés «Végétal local» ont été plantés sur la saison 2017-2018

La certification «**bois bocager géré durablement**»

Dans le cadre de la transition énergétique visant à limiter l'utilisation des énergies fossiles en 2050, le bocage* peut apporter sa contribution par la mobilisation du bois énergie, sous forme de bois d'œuvre et de bois plaquette.

Aujourd'hui, l'**absence d'encadrement** (aucune attestation de gestion durable du bois n'est exigée) et l'**augmentation du prélèvement** de la ressource bocagère pour approvisionner de grandes chaufferies risquent d'impacter fortement les haies en France.

**Basse-Normandie, l'arbre hors forêt représente un volume sur pied de 22,8 millions de m³ soit 20 % du volume de bois de la région.*

La naissance du label «bois bocager géré durablement», porté par des agriculteurs, un collectif de structures (la SCIC Bois Bocage Energie, la SCIC Bocagenèse, le SCIC Mayenne Bois Energie et Lannion Trégor Communauté), et l'Afac-Agroforesteries est devenue une nécessité pour **garantir le renouvellement de cette ressource.**

Ce label national permettra de valoriser le travail des producteurs en reconsidérant le bocage comme une production à part entière de l'exploitation. Il apportera de la **traçabilité** et de la **transparence** à la chaîne de production. Il accompagnera des filières économiques locales et multipartenariales, tout en intégrant les enjeux environnementaux et en préservant les fonctionnalités du bocage.

14



16
réunions de travail



Réunion inter-pilotes sur le projet de certification à Rennes, le 26 octobre 2017

Construction du cahier des charges producteurs au pied des haies avec les agriculteurs - 30 novembre 2017 - voyage en Mayenne sur l'exploitation d'Emmanuel Lelièvre



Les outils de mise en place du label :

La chaîne de labellisation sera de type SPG* : avec des audits internes et avec un organisme certificateur extérieur qui contrôlera également l'ensemble du système.

Le label s'appuiera sur **deux cahiers des charges** distincts destinés d'une part au producteur et d'autre part au revendeur avec des indicateurs vérifiables et un système de notation progressif.

La fiabilité du label reposera sur **un système de traçabilité** de la ressource. Un outil informatique (SIG - WEB) avec l'état des lieux des haies par exploitant, l'enregistrement des travaux, les chaînes de contrôles et de diffusion, permettra de suivre l'origine du bois labellisé et de vérifier sa bonne exploitation.

Le comité de suivi national, constitué des différents représentants de la filière est en cours de constitution. Il préfigure la future **gouvernance** du label. Son **portage** et son modèle économique sont à créer pour une mise en oeuvre en 2019.

*Système Participatif de Garantie



^ Indicateur pour la cépée d'arbres et d'arbustes : Elagage des branches effectué sans chicot et préservant le bourrelet cicatriciel

v Indicateur pour la cépée d'arbres et d'arbustes : Coupe effectuée au plus près du sol



Le projet CASDAR «RESP'HAIES»

C'était l'une des priorités fixées par le conseil d'administration de l'Afac-Agroforesteries lors de son séminaire stratégique annuel en mars 2017 : s'impliquer davantage dans les **projets de recherche & développement** en allant jusqu'à proposer et piloter des projets.

Pour l'Afac-Agroforesteries, les enjeux d'investir le champ de la R&D sont en effet très nombreux pour :

- faire valoir les références et les **connaissances** produites par **son réseau**, au plus près du terrain et depuis plus **de 30 ans**,
- renforcer la coopération entre chercheurs académiques et praticiens de l'agroforesterie,
- permettre une plus grande pertinence de la recherche au regard des besoins des praticiens de l'agroforesterie.

16

L'Afac-Agroforesteries a ainsi déposé une manifestation d'intérêt en tant qu'organisme **chef de file**, dans le cadre du nouvel appel à projet d'innovation et de partenariat **2018 du CASDAR***. Le projet déposé par l'Afac-Agroforesteries porte spécifiquement **sur les haies** et a pour titre RESP'HAIES pour "RESilience et PERformances des exploitations agricoles liées aux HAIES". En effet, ce projet vise à produire des ressources (outils, méthodes, démarches, nouvelles données) pour mieux préserver et valoriser les haies dans l'espace agricole. S'il est lauréat, ce projet débutera en janvier 2019 et durera 36 mois.

Pour rédiger cette manifestation d'intérêt, l'Afac-Agroforesteries s'est appuyée sur les travaux d'un séminaire d'écriture qui avait eu lieu en septembre 2016 à Puydarrieux, et sur une commission de travail dédiée.

**Compte d'affectation spéciale « développement agricole et rural » du ministère de l'agriculture et de l'alimentation, créé par la loi de finances pour 2006. Le CASDAR est alimenté par la taxe sur les exploitations agricoles.*

Manifestation d'intérêt déposée par l'Afac-Agroforesteries

Annexe 1 MI

Appel à projets d'innovation et de partenariat 2018

Organisme chef de file : Afac-Agroforesteries
Début : 01 janvier 2019
Durée : 36 mois
N° Thème : 1
RMT : RMT AgroforesterieS (en cours)

Le dossier a-t-il déjà fait l'objet d'un dépôt à cet appel à projet ? oui non

Manifestation d'intérêt

RESP'HAIES : RESilience et Performances des exploitations agricoles liées aux HAIES

BREF RESUME, destiné à la diffusion :

Pour préserver et valoriser les haies dans l'espace agricole, ce projet vise : à décrire les différents types de haies et leurs modalités de gestion dans une approche sylvoicole (ITK, cubage de biomasse, productivité) (1), à améliorer les connaissances sur les services écosystémiques rendus par les haies (2), et sur leurs contributions aux performances économiques des exploitations agricoles (3). Ces ressources seront analysées et mobilisées dans des démarches d'accompagnement (4) d'agriculteurs et de futurs agriculteurs par les conseillers agroforestiers et les enseignants.

ORGANISME CHEF DE FIELE :
Nom : Association Française Arbres Champêtres et Agroforesteries (Afac-Agroforesteries)
Adresse : 3, la pepière - Pôle de l'arbre, route de Redon - 44290 Guéméné Penfao
Téléphone/fax : 01 43 14 75 92 / pas de fax
Mail : contact@afac-agroforesteries.fr

CHEF DE PROJET :
Nom, Prénom : Sanson, Baptiste
Organisme employeur : Afac-Agroforesteries
Adresse : 38, rue Saint-Sabin - 75 011 Paris
Téléphone/fax : 01 43 14 75 92 / pas de fax
Mail : baptiste.sanson@afac-agroforesteries.fr

Pièces jointes au dossier :

- Annexe 1 : CV du chef de projet
- Annexe 2 : Attestation du Comité décisionnel du RMT AgroforesterieS

Outre l'Afac-Agroforesteries, le consortium de partenaires réunis pour participer au projet RESP'HAIES **regroupe onze organismes**. Indépendamment du résultat de cet appel à candidature, l'Afac-Agroforesteries se félicite du rapprochement avec des nouveaux partenaires que l'écriture de ce projet a occasionné, tant en direction de **l'enseignement agricole** que de la **communauté scientifique**.

Les onze organismes partenaires



Le plan de développement de l'agroforesterie - bilan 2017



Le plan de développement de l'agroforesterie, pour «le développement et la gestion durable de tous les systèmes agroforestiers» a été lancé officiellement jeudi 17 décembre 2015. Tout au long de son élaboration, l'Afac-Agroforesteries a fait valoir les contributions des professionnels de l'arbre champêtre, membres de son réseau.

Le plan de développement de l'agroforesterie a pour ambition la mise en œuvre, sur **la période 2015-2020**, des mesures susceptibles de lever les freins et d'encourager les initiatives, pour la **promotion de l'arbre en agriculture**

L'Afac-Agroforesteries s'est associée au plan de développement de l'agroforesterie en tant que **partenaire sur quatorze actions** et en tant que **co-pilote des trois actions** suivantes :

- **3.2.** Renforcer la structuration d'un réseau de conseillers agroforestiers sur le territoire

Pilotes : Afac-Agroforesteries, APCA, AFAF

- **4.3.** Mettre en place des plans de gestion durable des systèmes agroforestiers et promouvoir la reconnaissance «bois agroforestier géré durablement»

Pilotes : APCA, Afac-Agroforesteries

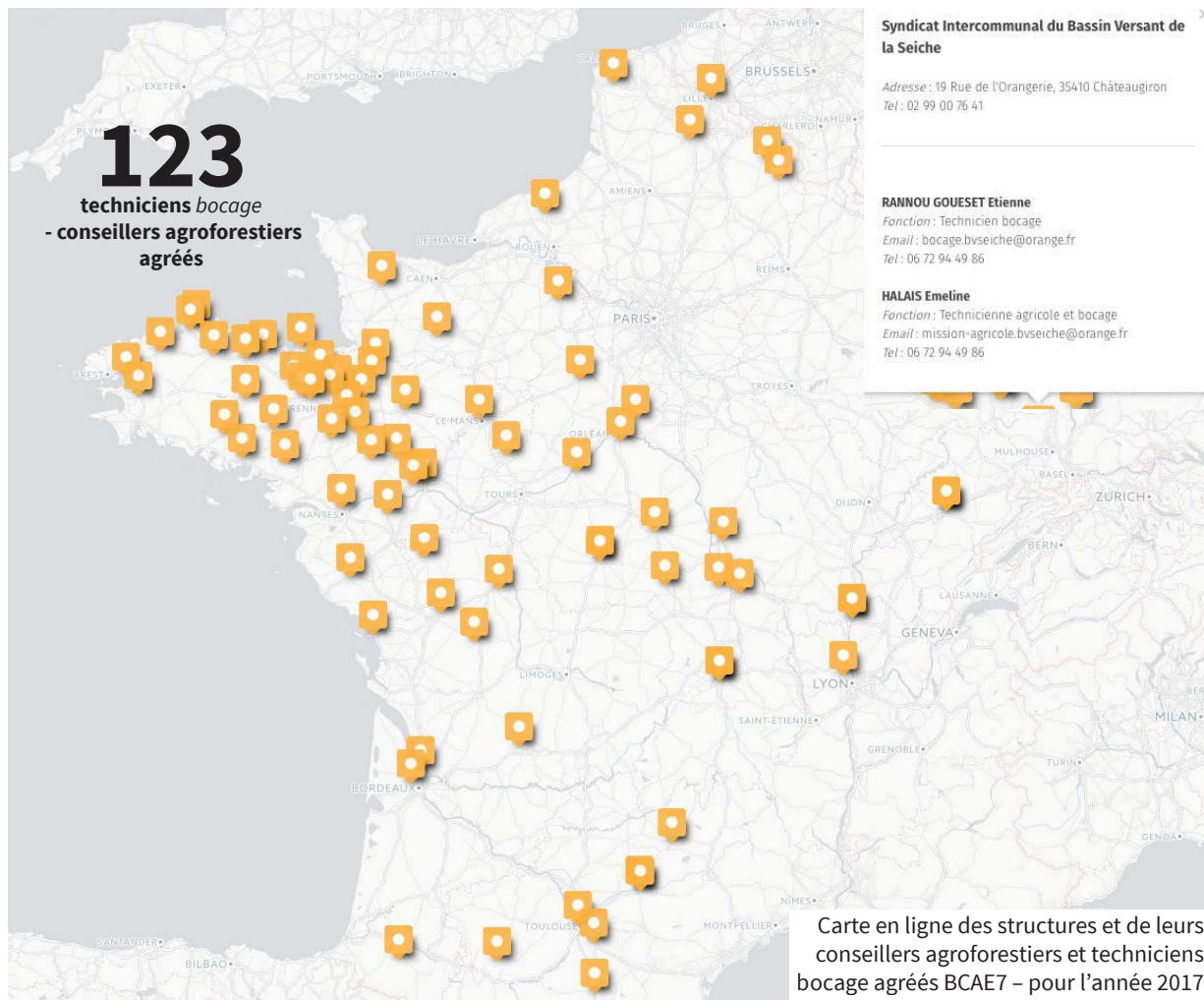
- **4.4.** Développer la démarche nationale de production de plants d'arbres et d'arbustes d'origine locale.

Pilotes : FCBN, Afac-Agroforesteries

Aux côtés de représentants de l'administration et des partenaires associés, l'Afac-Agroforesteries a participé au **second comité de pilotage** du plan le 24 janvier 2017. Puis le 3 octobre 2017, l'Afac-Agroforesteries a rencontré le **cabinet du Ministre** de l'agriculture et de l'alimentation en la personne de M. Vincent Abt (Conseiller filières végétales, forêt et compétitivité) afin de faire état du bilan de sa participation au plan de développement de l'agroforesterie et de discuter des moyens alloués à ces actions.

Puis, à l'occasion du **troisième comité de pilotage** du plan de développement de l'agroforesterie qui s'est tenu à Paris le 5 décembre 2017, **l'Afac-Agroforesteries a présenté l'état d'avancement** des actions dont elle est pilote ou co-pilote. Une fiche récapitulative du travail réalisé pour chacune de ces actions a été produite.

Accompagner la BCAE7 pour assurer la pérennité des haies en France



18

Le dispositif d'agrément BCAE7 de l'Afac-Agroforesteries mis en place depuis 2016 permet de **reconnaitre les compétences des conseillers-techniciens bocage** pour accompagner les agriculteurs dans le déplacement de haies. Les critères de sélection s'appliquent à la structure candidate mais aussi à ses techniciens bocage. Il s'agit d'évaluer, d'une part, le niveau d'activité de la structure liée au bocage et d'autre part, le bon niveau d'expérience du technicien en matière de conseils aux agriculteurs, de connaissance en termes de réglementation et techniques de plantation et d'approche de la haie à l'échelle de l'exploitation.

L'Afac-Agroforesteries a lancé deux appels à candidatures et évalué 155 dossiers de candidatures par **11 commissions de sélection**. Aujourd'hui, 123 conseillers agroforestiers et techniciens bocage ont obtenu l'agrément « à dispenser des prescriptions pour un meilleur emplacement environnemental d'une haie », présents sur **toutes les régions de France** (hormis la région PACA et la région Corse). Cette liste transmise au **Ministère de l'Agriculture**, a été diffusée aux **DDTM concernées** le 6 juillet 2017, pour y intégrer la liste des organismes agréés. Elle sera actualisée en avril 2018.

Depuis deux ans, l'Afac-Agroforesteries accompagne la BCAE7 afin d'assurer la pérennité des haies en France. Interlocuteur privilégié du Ministère de l'Agriculture, l'Afac-Agroforesteries avec les opérateurs de terrain, a transmis régulièrement pendant l'année 2017, des propositions d'amélioration de la définition de la BCAE7 et de son application, à la Sous-Direction de la gestion des aides de la PAC. En effet, la BCAE7 se met en place progressivement sur les territoires. Si de nombreux progrès sont constatés pour le maintien de la haie, élément important de la biodiversité et des paysages agricoles, il reste encore des améliorations importantes à faire.

Propositions d'amélioration :

Intégrer les **alignements d'arbres** dans les SNA et la BCAE7 (ou préciser la définition de la haie par celle de l'alignement d'arbres)

- **Encadrer le déplacement d'une haie** dans le cas d'un **aménagement foncier**
- Imposer un **cahier des charges** minimum (liste d'espèces recommandées, paillages obligatoires) pour les **haies replantées**
- **Exiger des compétences** pour les techniciens et **conseillers** en charge des **déplacements de haies BCAE7**
- Porter une large communication sur la BCAE7
- Donner la possibilité aux agriculteurs de **mettre à jour leur déclaration SNA**
- Demander des **contrôles individuels ciblés**
- **Allonger le délai** de mise en conformité des projets **lors de déplacements**
- Bénéficier de **référentiels photographiques régionaux**

> Difficulté de définir une haie BCAE7 de l'alignement d'arbres à partir d'une photographie aérienne



Alignement d'arbres (futaie régulière de hauts jets de chênes du même âge)



Haie BCAE7 (Taillis sous futaie composé d'arbres et d'arbustes en cépée et de hauts jets de chênes)

Auprès des **institutionnels**

Pour devenir un acteur incontournable, l'Afac-Agroforesteries a multiplié les rencontres avec les pouvoirs publics et les grands donneurs d'ordre, intéressés par l'impact des systèmes agroforestiers sur l'environnement, l'agriculture et le climat. Des équipes d'administrateurs de l'Afac-Agroforesteries ont ainsi rencontré les cabinets des ministères de l'environnement, de l'agriculture

et leurs services, pour exposer les positions des professionnels de la haie, de l'arbre champêtre et des agroforesteries.



20

Françoise Sire et Catherine Moret, présidente et administratrice de l'Afac-Agroforesteries, lors du rendez-vous avec Justine Roulot, conseillère au cabinet du ministre de la Transition écologique et solidaire, le 18 septembre 2017



Auprès d'un large public

L'Afac-Agroforesteries et ses représentants sont intervenus dans de nombreux colloques, séminaires ou journées de formation, tout au long de l'année 2017. Porte-parole d'une profession, ses membres sont venus témoigner des actions concrètes en faveur de l'arbre champêtre, menées sur leur territoire auprès de divers publics : avertis, professionnels, ou grand public.



1 février 2017
MAA-RMT
Journée nationale AGF
Catherine Moret
Fabien Liagre
Eddy Cléran



20 juin 2017
AFB
Colloque semer et planter local
Sylvie Monier
Michel Boutaud



7 février 2017
CESE
Colloque génie végétal
Sylvie Monier



ARBRE ET AGRICULTURE BIOLOGIQUE
Regards des paysans bio de France
7 décembre 2017
FNAB
Arbre et agriculture biologique
Baptiste Sanson
Antoine Marin
Stéphane Hekimian



4 septembre 2017
Fondation de France
Séminaire
Yves Gabory
Laurent Nevoux
Baptiste Sanson



8 décembre 2017
Formation DRAAF
Outils de l'Afac-Agroforesteries
Paule Pointereau

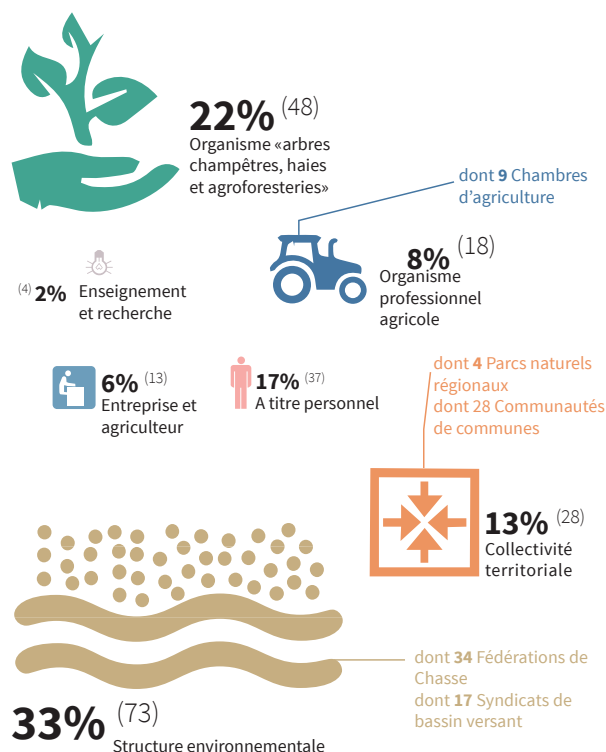
Qui sont **les adhérents** de l'Afac-Agroforesteries ?

En 2017, le réseau Afac-Agroforesteries est implanté sur l'ensemble du territoire national, et fédère 186 structures et 35 adhérents individuels comme l'illustre la carte en ligne des adhérents. Le nombre total d'adhérents avait considérablement augmenté en 2016, en 2017 la progression s'est poursuivie.

Typologie des organismes adhérents

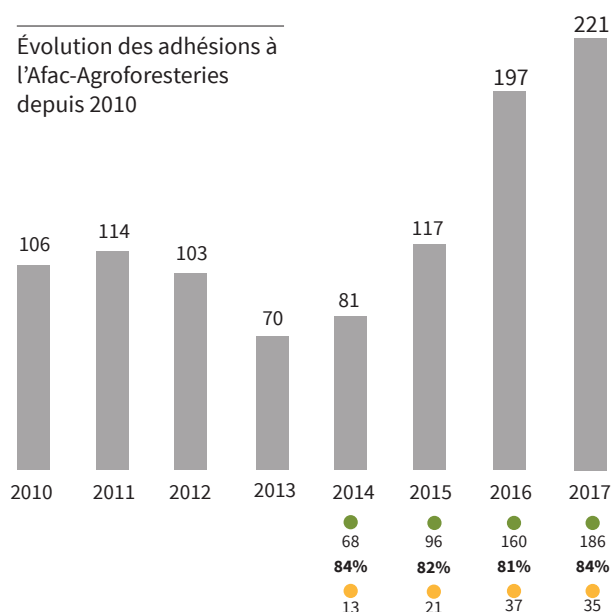
L'Afac-Agroforesteries fédère une grande diversité de structures – associations, collectivités territoriales, équipes de recherche, organismes professionnels agricoles et environnementaux, bureaux d'étude, opérateurs de terrain – de la gestion et de la valorisation de la haie, de l'arbre champêtre et des systèmes agroforestiers sous toutes leurs formes. La pluralité des structures et des acteurs regroupés au sein de l'Afac-Agroforesteries fonde son approche systémique de l'arbre des territoires ruraux. Le nombre et la qualité de ses membres – parmi lesquels on compte les structures pionnières agissant pour l'arbre champêtre et la haie depuis la fin des années 1980 – assoit la représentativité du réseau Afac-Agroforesteries.

Répartition des types de structures adhérentes à l'Afac-Agroforesteries



22

Évolution des adhésions à l'Afac-Agroforesteries depuis 2010



Un réseau de conseillers agroforestiers

Le réseau Afac-Agroforesteries regroupe 123 conseillers agroforestiers agréés BCAE 7 qui, partout en France, ont choisi l'arbre champêtre afin de faciliter la transition agroécologique des systèmes productifs. Plus de vingt-cinq ans d'expérience sont ainsi capitalisés et mutualisés entre ces conseillers qui réunissent des compétences et des capacités d'animation à la fois agricoles et environnementales autour de l'arbre. Pour beaucoup d'entre eux, ces compétences sont confortées par une expérience de terrain significative.



● 186 structures

● 35 individuels

Carte interactive des adhérents
en ligne sur www.afac-agroforesteries.fr

L'Afac-Agroforesteries **au service des adhérents**

contact@afac-agroforesteries.fr

Afac Agroforesteries

Actualités - Lettres d'information - Documentation - Adhésion - Nous contacter

L'association - Le réseau - Plantons ! - Politique de l'arbre - Filières - Rencontres

L'Afac-Agroforesteries, le réseau des professionnels de la haie, de l'arbre champêtre et de l'agroforesterie

En 2017, l'Association Française Arbres Champêtres et Agroforesteries (Afac-Agroforesteries) fédère 224 adhérents, dont 177 structures œuvrant en faveur de la préservation, de la plantation et de la gestion des haies, des arbres champêtres et des systèmes agroforestiers sous toutes leurs formes.

Porte-parole de ces acteurs, le réseau Afac-Agroforesteries mutualise les expériences et les pratiques, contribue à la structuration des filières économiques de l'arbre champêtre. Il est force de proposition pour la définition de politiques publiques favorables aux systèmes agroforestiers et bocagers.

Focus

L'Afac-Agroforesteries vous adresse ses meilleurs voeux 2018

Administrateurs et salariés de l'Afac-Agroforesteries vous souhaitent une très belle année 2018 et vous invitent à plusieurs événements qui se tiendront durant l'année. [En savoir plus.](#)

AG Afac-Agroforesteries - 28 février 2018 à Sare (Pays basque)

L'Afac-Agroforesteries vous invite à participer à son assemblée générale ordinaire 2018 qui aura lieu à Sare dans le Pays basque. L'assemblée générale ordinaire sera précédée d'une assemblée générale extraordinaire. L'inscription en ligne est obligatoire et se clôture le 21 février 2018. [Inscrivez-vous en cliquant ICI.](#)

Lancement de l'appel à candidatures "agrément BCAE7" - 2018

Dans le cadre de l'application des Bonnes Conditions Agro-Environnementales pour le maintien des particularités topographiques (BCAE7) et pour préserver au mieux le bocage en France, un dispositif d'agrément a été mis en place par l'Afac-Agroforesteries.

Actualités

24

Le site internet

Une révision du site internet est engagée depuis septembre 2017. La navigation est plus fluide, plus instinctive et attractive. Une réorganisation des rubriques sur la page d'accueil offre une meilleure lisibilité des champs d'activités portées par l'Afac-Agroforesteries : *L'association / Le réseau / Plantons ! / Politique de l'arbre / Filières / Rencontres*. L'actualisation régulière de leur contenu permet de suivre l'avancée des projets, l'évolution des politiques de l'arbre, les étapes des programmes nationaux portés par l'Afac-Agroforesteries (agrément BCAE7, « Plantons 3 millions d'arbres en France »).

Voici quelques chiffres clés sur l'année 2017, révélateurs des activités qui intéressent le réseau.

Les visites en 2017 :

14 852 visiteurs uniques (+ 4,9 % sur un an)
37 565 pages vues (+ 4,7 % sur un an)

Les pages les plus vues :

Ressources documentaires : **1490** vues
 La filière « Végétal local » : **1078** vues
 Politiques de l'arbre champêtre : **981** vues
 Qui sommes-nous : **870** vues
 L'équipe : **869** vues

Exemple de la lettre d'information de septembre 2017

Voir la version en ligne

Votre lettre d'information - Septembre 2017



Le réseau des professionnels de la haie, de l'arbri champêtre et de l'agroforesterie

La vie de l'association

Référentiel national sur la typologie des haies
Problèmes de gestion et d'entretien

Dans le cadre du projet de certification bois bocager géré durablement, l'Afac-Agroforesteries réalise un **référentiel national sur la typologie des haies**. La rédaction de cette première version a été rendue possible grâce à la participation de 20 structures professionnelles de la haie qui recouvrent les principales zones bocagères de France. L'Afac-Agroforesteries lance un **appel à contribution pour enrichir et compléter ce référentiel**.

[En savoir plus](#)

La Journée de formation et d'échanges techniques de l'Afac-Agroforesteries se tiendra le 13 décembre 2017 à Toulouse. Elle aura pour thème : « Les outils de prise en compte de la biodiversité à trois échelles : du paysage, de l'exploitation et du système arboré ». Le programme complet vous sera communiqué prochainement. Ces journées sont ouvertes à tout le réseau national de conseillers et techniciens agroforestiers. Nous vous attendons nombreux pour cet événement !

Végétal local

Rapport annuel sur l'entretien des haies

L'Afac-Agroforesteries vient de publier un rapport **"Développer la filière arbres et arbustes labellisés Végétal local et dynamiser la récolte de graines"**. Il dresse le bilan du dispositif d'aide aux récolteurs engagés dans la démarche "Végétal local", programme animé en 2016 par l'Afac-Agroforesteries avec le soutien de la Fondation Yves Rocher.

[En savoir plus](#)

Plantons ! avec la Fondation Yves Rocher

Le 1er mars 2017, l'Afac-Agroforesteries a lancé un appel à projets **"Plantons 3 millions d'arbres en France"** pour la plantation de 400 000 arbres sur la saison 2017-2018. Il s'agit de la 5ème campagne de ce programme, soutenu par la Fondation Yves Rocher - Institut de France. 67 opérateurs ont été lauréats, ils bénéficieront d'une aide à l'achat des plants et plus particulièrement pour ceux labellisés Végétal local.

[En savoir plus](#)

Les 14, 21 et 28 novembre 2017, l'association Paysage de Mars et d'Arbres propose une série de formations techniques sur l'entretien des haies, boisements et mares. Ces journées de formation auront lieu dans les Pyrénées-Atlantiques (64), à la ferme Nisubart - 64130 BARCUS.

[En savoir plus](#)

Adhérer à l'Afac-Agroforesteries

Afac-Agroforesteries
Association Française Arbres Champêtres
et Agroforesteries
contact@afac-agroforesteries.fr
afac-agroforesteries.fr

Se désinscrire de cette lettre d'information

© 2017 Afac-Agroforesteries



Les lettres d'information

En 2017, sept lettres d'information ont été adressées à **8 934 destinataires** (900 en 2016). Sur des sujets réglementaires, événementiels, filières, ... Cette augmentation significative de destinataires a demandé d'utiliser un autre gestionnaire de campagnes de newsletters : SendinBlue. Il permet d'éditer les lettres d'information de façon intuitive et optimise automatiquement le rendu pour tous les supports : mobile, tablette ou ordinateur.

25

Voici quelques chiffres clés sur l'année 2017 :

- Taux d'ouverture moyen : 18,31 %
- Taux de clics moyen : 3,36 %
- Taux de désinscription : 0,47 %

120

articles publiés

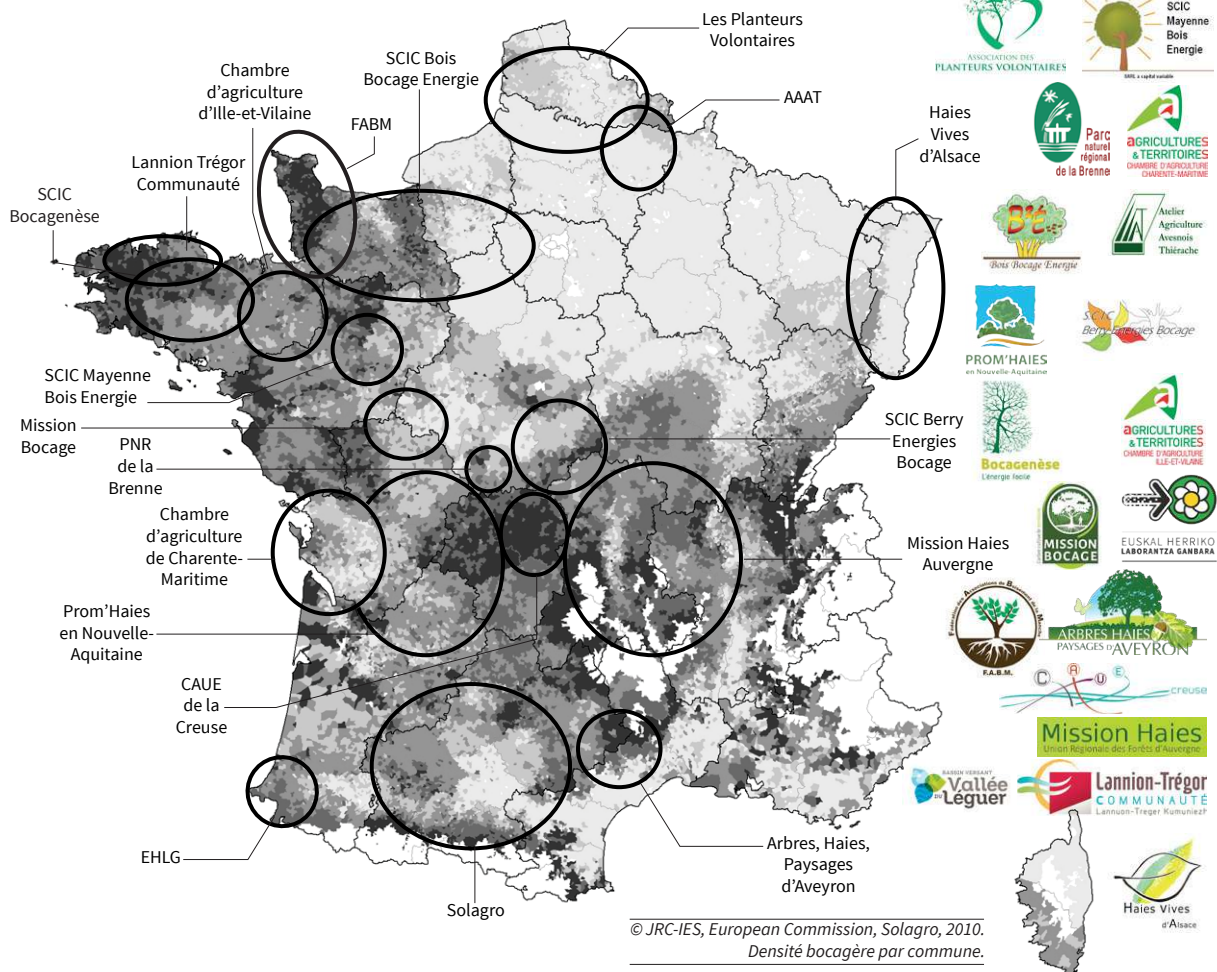
Les lettres d'information sont le relais de l'actualité nationale sur la question de l'arbre hors-forêt dans les politiques et dans les territoires. Elles ont aussi pour vocation d'informer sur l'actualité de la vie des structures de conseil en agroforesteries. Elles permettent de suivre les avancées majeures des projets et programmes portés par l'Afac-Agroforesteries. Ces envois sont complétés par des communiqués ciblés sur un sujet précis.

Le référentiel national sur la typologie des haies



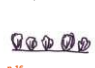
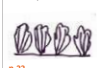








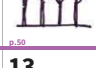








Dans le cadre du projet de certification bois bocager géré durablement, l'Afac-Agroforesteries réalise un référentiel national sur la typologie des haies à partir de leurs **modalités de gestion durable**. Ce référentiel est une œuvre collective qui s'appuie sur la participation de **20 structures** professionnelles de la haie qui recouvrent les principales **zones bocagères de France**. Un appel à contribution reste ouvert pour

compléter et enrichir cette première édition par des références de régions encore non-couvertes, courant 2018. Dans le prolongement de ce référentiel, l'Afac-Agroforesteries, avec l'aide de son réseau, produira un **guide de préconisations de gestion durable** des haies. Ce guide a pour vocation de présenter les modalités d'intervention en détaillant et en illustrant les **itinéraires techniques** adaptés aux différents types de haies qui existent en France.

Carte des aires des structures professionnelles de la haie, ayant contribué à ce référentiel



Typologie des haies nationale

Typologie des haies en France suivant les modalités de gestion pour un renouvellement des haies			
Haie en devenir	1. Haie résiduelle 	2. Haie de colonisation 	
Taillis simple	3. Cépée d'arbustes 	4. Cépée d'arbres 	5. Taillis foresté de hêtres 
Taillis mixte	6. Cépée d'arbres et d'arbustes taillés sur les trois faces 	7. Cépée d'arbres et d'arbustes 	
Futaie régulière	8. Haies jets du même âge 	9. Alignement d'arbres émondés 	10. Alignement de titards 
Futaie irrégulière	11. Haies jets d'âges différents 	12. Haies jets avec titards 	13. Haies jets avec arbres émondés 
Taillis sous futaie	14. Haies jets avec cépée d'arbustes taillés sur les trois faces 	15. Haies jets avec cépée d'arbustes 	16. Haies jets avec cépée d'arbres 
	17. Haies jets avec cépée d'arbres et d'arbustes 		
	18. Titards avec cépée d'arbustes taillés sur les trois faces 	19. Cépée d'arbustes et titards 	20. Cépée d'arbres et titards 
	21. Haies jets avec titards et cépée d'arbres et d'arbustes 		

Ce référentiel propose une classification des types de haies par une entrée forestière (le taillis et la futaie) car elle permet de parler de renouvellement de la haie par des techniques d'entretien des ligneux : le recépage, le prélèvement, l'élagage, la régénération naturelle, ... Ces six grandes entrées se déclinent ensuite en **21 types de haies** différents.

Chaque type de haie dispose d'une double fiche technique présentant d'une part la définition de la haie et d'autre part les modalités de sa gestion durable, le tout illustré par de nombreuses photographies montrant la diversité des formes arborées recensées dans différents territoires.

Ce référentiel offre donc un premier **panorama du bocage français** pour une vision partagée et plurielle des haies en France. Il révèle les spécificités locales tout en mettant en évidence des traits caractéristiques communs pour travailler ensemble sur la **gestion durable des haies**. Et il a pour vocation d'être un outil appropriable par tous les professionnels de la haie.

Extraits de la fiche «Taillis simple» :

- 1 - fiche définition du type de haie
- 2 - panorama photographique par territoire
- 3 - fiche modalité de gestion

Taillis simple

4. Cépée d'arbres

Définition :
Ce taillis est un peuplement qui comporte uniquement des cépées d'arbres issus de jets de souches. Les essences arborées qui composent ce type de haie, poussent naturellement sur un tronç unique. C'est donc l'action de recépage qui provoque l'épandage de plusieurs brins sur la même souche. Ce mode de gestion est favorable pour des essences arborées qui supportent une coupe à ras et ont une capacité à drageonner forte. Cette haie présente un port buissonnant en strate haute.

Essences principales rencontrées :
(capacité à rejeter ou drageonner forte)
• châtaignier
• robinier
• hêtre
• tremble
• charme
(capacité à rejeter ou drageonner modérée)
• châêne
• hêtre
• bouleau

Valorisation de la ressource :
• production de bois d'œuvre
• production de bois charbon
• production de bois plaquette

1 - Haie monospécifique de frênes en taillis simple, Puy-de-Dôme.
© Puy-de-Dôme
2 - Vieux taillis simple de châtaigniers, Puy-de-Dôme.
© Puy-de-Dôme
3 - Haie monospécifique de charmes en taillis simple.
© Puy-de-Dôme
4 - Taillis de châtaigniers, Mayenne.
© Mayenne
5 - Haie de taillis simple monospécifique de charmes, Puy-de-Dôme.
© Puy-de-Dôme
6 - Cépée de châtaigniers sur talus, Normandie.
© Normandie
7 - Taillis diversifiés, non sélectionnés, Normandie.
© Normandie
8 - Ripisylve d'arbres en cépée, avec un taillis sous en dessous de châtaigniers, Normandie.
© Normandie
9 - Taillis de châtaigniers en Anjou.
© Anjou
10 - Taillis de hêtres, Bretagne.
© Bretagne
11 - Haie de charmes recépiés régulièrement pour la production de bois de feu, commune de Masson, Pays de la Loire.
© Pays de la Loire
12 - Cèdre de Libérie avec des châtaigniers recépiés régulièrement en taillis simple.
© Pays de la Loire
13 - Taillis d'arbres de châtaigniers, Bretagne.
© Bretagne
14 - Cépée de châtaigniers sur talus en bord de route, Mayenne.
© Mayenne
15 - Haie haute avec des arbres émondés en cépée, Dordogne.
© Dordogne
16 - Taillis d'arbres de châtaigniers, Bretagne.
© Bretagne
17 - Haie de charmes recépiés régulièrement pour la production de bois de feu, commune de Masson, Pays de la Loire.
© Pays de la Loire
18 - Haie de taillis de robiniers, essences très variées pour le bouquet, Berry.
© Berry
19 - Haie de taillis de robiniers, essences très variées pour le bouquet, Berry.
© Berry
20 - Haie de robiniers d'auvent, 9 ans après un recépage, Mayenne.
© Mayenne
21 - Taillis d'arbres à tronçon à blanc, Berry.
© Berry
22 - Haie de robiniers en bord de route après une exploitation il y a 10 ans, Mayenne.
© Mayenne
23 - Haie basse monospécifique de



Taillis simple

4. Cépée d'arbres

Modalité de gestion :
Ce type de haie peut devenir très large si elle est livrée à elle-même. Un recépage total des brins tous les 15-20 ans, avec une coupe rase, permet de la maintenir en un taillis simple. Le taillis peut être orienté vers la futaie régulière par une action de balivage. C'est-à-dire, un éclaircissement des brins d'envergure au profit des mieux conformés pour du bois d'œuvre potentiel. Il peut être également orienté vers le taillis sous futaie par une action de balivage associée au recépage.

Actions recommandées :
• En cas de recépage, effectuer la coupe le plus près possible du sol pour dynamiser la repousse, faciliter l'attachement des jets de la souche mère, éviter l'épuisement de la souche. Réaliser des sections franches favorisant la repousse.
• Pour envisager le balivage, avoir une station favorable à la ressource, un état des souches satisfaisant, un âge des jets approprié (moins de 50 ans pour le chêne, moins de 20 ans pour le châtaignier), une bonne conformation et élaguer sur un nombre suffisant de jets. Lors de la première coupe, conservation de 1/3 des brins, en choisissant ceux qui sont le plus à l'intérieur de la souche (branches propres à la repousse), 2 à 3 éclaircies supplémentaires jusqu'à la récolte finale. Élagage des plus beaux sujets si nécessaire.
• Régénération des trouées : avec une diversification d'essences si la haie est trop monospécifique (surtout uniquement des châtaigniers en Normandie).

Préconisations pour la biodiversité :
• Favoriser la diversité des essences, en particulier les arbustes à fruits.
• Préserver les individus à croissance lente, tels que, au piné, if, ...
• Laisser pousser les ronces.
• Conserver les lianes (chèvreuil, clématite, houblon, ...).

1 - Souche de châtaignier conduite en taillis avec des robiniers de 1 an après le recépage.
© Puy-de-Dôme
2 - Exemple de conduite d'une haie de taillis de châtaigniers sous deux formes : recépage au ras de la cépée d'arbres ou en hauteur (démars). La taille est effectuée en même temps.
© Puy-de-Dôme
3 - Ripisylve avec entretiens. Celui-ci sera effectué dans 5-10 ans par un recépage de tous les brins avec la tronçonneuse.
© Puy-de-Dôme
4 - Haie de taillis d'arbres de

châtaigniers en taillis présentant une bonne densité de cépées.
© Puy-de-Dôme
5 - Remise en lumbes d'une ripisylve par petits tronçons à blanc.
© Puy-de-Dôme
6 - Ripisylve sur une souche de châtaigniers conduite en cépée.
© Puy-de-Dôme
7 - Balivage d'une haie de taillis de châtaigniers sur talus.
© Puy-de-Dôme
8 - Souche de châtaignier avec un bois d'œuvre conservé pour orienter la haie de taillis en taillis sous futaie.
© Puy-de-Dôme

Journée de **formation technique** de l'Afac-Agroforesteries

Le 13 décembre 2017, s'est tenue à Toulouse une nouvelle édition des journées d'échanges techniques et de formation de l'Afac-Agroforesteries, réunissant une soixantaine de participants de la France entière. Cet événement annuel permet aux adhérents de se rencontrer, d'échanger sur leurs problématiques communes et de s'investir dans de nouveaux projets.

Cette année, la thématique "**arbre champêtre et biodiversité**" a permis de mettre en avant de nouveaux outils et des démarches originales pour étudier et produire de la connaissance sur les liens entre arbre champêtre et biodiversité de l'échelle du paysage, à celle de l'exploitation et du système arboré.

Les différents intervenants, issus du monde associatif, de la recherche, de l'entreprise ou encore de collectivité, ont présenté des dispositifs de **recherche appliquée** pour mesurer l'impact des systèmes arborés et des pratiques associées, sur le maintien et le **développement de la biodiversité**. Ce transfert de résultats positifs et de méthodes au public nombreux, d'experts de la haie et plus largement des systèmes agroforestiers, nous invite à considérer l'arbre et la biodiversité comme un atout pour **l'exploitation agricole**.

28

L'intervenante, Lucie Le Breton, directrice générale de la SCIC Bocagenèse et pilote du projet de certification bois bocager géré durablement échange avec la salle



Les 6^{èmes} Rencontres nationales arbres et haies champêtres



Une nouvelle édition des *Rencontres nationales arbres et haies champêtres* est programmée les **21, 22 et 23 novembre 2018**, sur le thème « **Ressources en eau, ressources bocagères** ». Elles seront accueillies par Lannion-Trégor Communauté, au cœur d'un des territoires les plus bocagers de France. Elles seront l'occasion de découvrir l'engagement de cette collectivité pour la préservation, la gestion et la valorisation du bocage menée en partenariat avec les bassins versants depuis de très nombreuses années.

Les sixièmes Rencontres, organisées à l'initiative de l'Afac-Agroforesteries, sont un **événement unique** en France dédié à l'arbre champêtre, à la haie, au bocage et à l'agroforesterie. Elles visent à accueillir **500 participants**, dont les professionnels de la filière et mobiliseront plus de **60 intervenants** pour des temps de visite de terrain, des tables rondes, des ateliers, des conférences pendant trois jours.

En 2017, différentes instances d'organisation ont été définies, elles sont constituées par un comité scientifique et technique en charge de l'élaboration du programme, par un groupe opérationnel en charge de la coordination des rencontres et d'un comité de pilotage qui rassemble les partenaires des rencontres. Ce comité de pilotage s'est réuni

à trois reprises dans l'année 2017. Il rassemble des représentants de la région Bretagne, de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, de la Chambre d'agriculture de Bretagne, des quatre Conseils départementaux de Bretagne, de la DREAL, de la DRAAF, de l'Association des Techniciens des Bassins Versants Bretons (ATBVB), de l'Assemblée Permanente des Présidents de CLE de Bretagne (APPCB), du Centre de Ressources et d'Expertise Scientifique sur l'Eau de Bretagne (CRESEB), du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA), du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (MTES), de Lannion-Trégor Communauté (membre du conseil d'administration de l'Afac-Agroforesteries), du RMT Agroforesteries, de l'Agence française pour la biodiversité, de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture et de membres du conseil d'administration de l'Afac-Agroforesteries.

Au cours de cette année 2017, le programme prévisionnel des rencontres a été défini et les demandes de subventions et de partenariat engagées. Les rencontres bénéficieront du **soutien financier et des contributions** de :



Les **instances** de l'Afac-Agroforesteries

Le conseil d'administration :

Il réunit des professionnels issus de différentes organisations représentatives de la diversité des approches de l'arbre champêtre et des agroforesteries. Il est réélu par tiers tous les ans lors de l'assemblée générale de l'association. Ainsi, le 15 juin 2017 ont été élus et réélus des membres adhérents intégrant le nouveau conseil d'administration de l'Afac-Agroforesteries, composé de trois collèges :

1. **Le premier collège** est composé des structures dont l'objet premier est la prise en compte de la haie, de l'arbre hors forêt et de toutes les agroforesteries.
2. **Le deuxième collège** est composé des collectivités et des administrations de l'État, des organismes de l'agriculture et de la forêt, des associations dont la prise en compte de la haie et de l'arbre hors forêt n'est pas l'objet principal.
3. **Le troisième collège** est composé d'entreprises, des centres de recherche et des établissements d'enseignement et de toutes autres personnes adhérant individuellement.

Le bureau :

Les membres du bureau sont élus pour la durée de leur mandat d'administrateur. En 2016, le bureau compte 7 membres : La présidente, deux vice-présidents, le trésorier, le secrétaire et deux membres associés.

Le séminaire stratégique :

Chaque année, les administrateurs de l'Afac-Agroforesteries se réunissent à Villarceaux pour définir les nouvelles orientations stratégiques et politiques de l'association. Les 8 et 9 mars 2017, 20 administrateurs, personnalités invitées et salariés ont défini un plan d'action jusqu'à 2019.

Six grandes thématiques d'actions ont pu être débattues en atelier :

- > Atelier n°1 : L'arbre et la PAC 2020
- > Atelier n°2 : Le réseau national de récolteurs « Végétal local »
- > Atelier n°3 : Les Rencontres de l'Afac-Agroforesteries
- > Atelier n°4 : Le métier de conseiller agroforestier
- > Atelier n°5 : Le CASDAR Afac-Agroforesteries
- > Atelier n°6 : La BCAE7

Séminaire stratégique annuel à Villarceaux, les 8 et 9 mars 2017





Présidente
Prom'Haies en Nouvelle-Aquitaine
Françoise SIRE



Vice-président
Mison Bocage - Yves GABORY



Membre du bureau
Mission Haies Auvergne
Sylvie MONIER



AFAHC Occitanie
Nathalie HEWISON



Les Planteurs Volontaires
Alan GUILLOU



Haies Vives d'Alsace
Jacques DETEMPLE



Passages
Franck VIEL



ATBVB
Catherine MORET



CAUE de la Creuse
Marin BAUDIN



FABM - Pascal LECAUDEY, représenté en permanence par Eddy CLERAN



FNC - Willy SCHRAEN représenté en permanence par Olivier CLEMENT



Solagro
Frédéric COULON



Vice-président
A titre individuel
Philippe HIROU



Trésorier
SCIC Bois Bocage Energie
Laurent NEVOUX



A titre individuel
Xavier DEVAUX



A titre individuel
David GRANGIRARD



Agroof
Fabien LIAGRE



CREN Poitou-Charentes - Patricia BUSSEROLLE représentée en permanence par Michel BOUTAUD



Chambre régionale d'agriculture des Pays de la Loire
Dominique BORDEAU représenté en permanence par Philippe GUILLET



Parc Naturel Régional de la Brenne
Dany CHIAPERRO et Clémence LEGROS en suppléante



Membre du bureau
A titre individuel
Pierre BALLAIRE

Membres du conseil d'administration élus le 15 juin 2017

Les **instances** de l'Afac-Agroforesteries

Les commissions de travail thématiques :

Les commissions de travail thématiques ont pour mission de mettre en œuvre les grandes orientations définies par le conseil d'administration. Chaque commission, composée de plusieurs élus et membres de l'Afac-Agroforesteries, est pilotée par deux élus référents, accompagné d'un salarié. Les commissions sont articulées autour de trois axes forts :

- Filières, recherche et développement
- Politiques de l'arbre «hors forêt»
- Animation du réseau Afac-Agroforesteries

L'équipe salariée :

L'équipe de l'Afac-Agroforesteries est maintenant composée quatre personnes dont deux postes à plein-temps, un mi-temps et un poste par convention de mise à disposition pour le poste de Thomas Drouet.

Certaines commissions démarreront en 2018.

Composition des commissions de travail thématiques de l'Afac-Agroforesteries

Axe	Commission	Référents	Animateur	Etat
Animation du réseau Afac-Agroforesteries	6èmes Rencontres	Catherine MORET	Baptiste SANSON	En cours
		Philippe HIROU		
	Communication	Françoise SIRE	Baptiste SANSON	En cours
		-		
	Formation	Olivier CLEMENT	Paule POINTEREAU	2018
		Fabien LIAGRE		
	Réseau de conseillers	Yves GABORY	Paule POINTEREAU	2018
		Françoise SIRE		
Filières, recherche et développement	Certification bois bocager géré durablement	Laurent NEVOUX	Paule POINTEREAU	En cours
		Catherine MORET		
	Végétal local	Michel BOUTAUD	Baptiste SANSON	En cours
		Jacques DETEMPLE		
	Appel à projet CASDAR	Fabien LIAGRE	Baptiste SANSON	En cours
		Frédéric COULON		
Politiques de l'arbre "hors forêt"	BCAE7	Eddy CLERAN	Paule POINTEREAU	En cours
		Catherine MORET		
	Arbre et future PAC	Yves GABORY	Baptiste SANSON	2018
		Fabien LIAGRE		
	Arbre et réglementation en urbanisme	Pierre BALLAIRE	Baptiste SANSON	2018
		Dany CHIAPPERO		

L'équipe salariée



Baptiste Sanson

Directeur – Chargé de projets
baptiste.sanson@afac-agroforesteries.fr



Paule Pointereau

Directrice adjointe – Responsable de développement
paule.pointereau@afac-agroforesteries.fr



Marie-Hélène Berthoud

Assistante administrative et financière
administration@afac-agroforesteries.fr



Thomas Drouet

Assistant communication – Webmaster
communication@afac-agroforesteries.fr





Rapport d'activité **2017**
de l'Afac-Agroforesteries



Association Française Arbres Champêtres
et Agroforesteries - Afac-Agroforesteries
6, place de Verdun - 61800 CHANU
contact@afac-agroforesteries.fr
www.afac-agroforesteries.fr
SIRET : 508 047 396 00025